



Documents exigibles à une personne "caution"

Par **favorelle_old**, le **24/07/2007** à **11:40**

Bonjour,rnrnma fille va emménager avec son ami elle est étudiante et travaille à temps partiels, lui vient d'obtenir un CDI . Leur futur propriétaire demande une personne pouvant être caution pour eux, nous voulons bien nous porter caution et avons conscience de l'engagement mais j'aimerais savoir quels sont les documents à lui fournir réellement (Il demande notre avis d'imposition, un RIB pour prélever directement sur notre compte, etc..) Je ne suis pas tout à fait d'accord, c'est pourquoi j'aimerais vos conseils.rnBien entendu, je ne voudrais pas que notre fille ne puisse pas avoir cet appartement en location à cause de cela mais je me pose des questions. Je vous remercie par avance de votre réponse.rnCordialementrnmf favorelle

Par **Dinah**, le **24/07/2007** à **19:23**

Bonjour.rnrnVotre réticence à fournir de tels documents est tout-à-fait compréhensible. Malheureusement, il est fréquent que des propriétaires ou des agences les demandent à la caution.rnrnEn effet, un avis d'imposition renseigne directement sur la situation financière de la caution (le propriétaire s'assure que vous serez en mesure de payer si nécessaire), et le RIB permet d'avoir vos coordonnées bancaires dans le cas où il faudrait avoir recours à une saisie conservatoire.rnrnAinsi, vous n'aurez d'autre choix que de fournir ces documents si vous voulez vous porter caution pour votre fille.